L'ACCORD D'ALGER

Un projet de paix perpétuelle

Par Zineddine Sekfali

Dès le lendemain de l'annonce du paraphe de l'«Accord d'Alger» par le ministre représentant du gouvernement malien et les délégués des milices et groupes armés qui lui sont alliés, les autorités algériennes ont reçu, en provenance de nombreux pays et institutions internationales, des messages de congratulations et de compliments, tous flatteurs pour notre diplomatie qui venait de finaliser, après sept mois d'efforts persévérants, un projet d'accord acceptable par toutes les parties.

Ce concert de louanges diplomatiques, iréniques et œcuméniques était aussi naturellement sincère et chaleureux, car l'accord que l'on paraphait ne vise pas moins qu'à consolider la paix au Mali et à y ouvrir la voie à la réconciliation nationale. Le grand poète et polémiste anglais John Milton (XVIIe siècle) n'a-t-il pas dit : «La paix a des victoires non moins célèbres que celles de la guerre !» Vingt-deux siècles avant lui, le savant grec Hérodote (Ve siècle av J.-C.) que Cicéron (Ier siècle av J.-C.), homme d'Etat et grand orateur romain, appelé «le père de l'Histoire», avait dit : «Personne n'est assez insensé pour préférer la guerre à la paix.» Tous les messages reçus à Alger, qu'ils soient diplomatiques ou amicaux, et qui sont autant d'hommages à la paix, sont donc les bienvenus ! Il convient cependant de rappeler cette évidence, que la paix ne se conclut, en principe, qu'entre belligérants. Or, l'on sait à présent que l'autre belligérant, en l'occurrence le CMA, c'est-à-dire le MNLA et ses alliés non catalogués islamistes ou terroristes, ont formellement refusé de parapher ce fameux accord d'Alger.

Le MNLA voulait, a-t-il annoncé quelques heures avant la cérémonie des paraphes, en référer à sa base et consulter la population touaregue. Mais plus grave encore que cela, on a appris par des agences de presse, et notamment par le journal électronique malien Malijet, que les populations touarègues de Kidal, de Menaka et de Ber ont manifesté dans les rues en signe de protestation contre l'accord et pour exprimer leur rejet, au motif qu'il ne répondrait pas à leurs revendications politiques. Cela est tout à la fois surprenant et inquiétant. Les négociations ont démarré sous les meilleurs auspices ; elles s'achèvent, semble-t-il, sous un mauvais augure.

La défection in extremis du MNLA est en effet bien surprenante, car l'accord présenté est en principe le résultat consensuel de laborieuses et âpres négociations entre les parties, menées à Alger depuis plusieurs mois, sous les auspices d'un imposant aréopage formé par des représentants de haut niveau de l'ONU, de l'UA, de la Cédéao, de l'OCI, des gouvernements du Niger, de Mauritanie, du Tchad, du Burkina Faso, du Mali et d'une bonne douzaine de membres de groupes armés. Les parties en conflit n'étaient pas laissées abandonnées à elles-mêmes, dans une sorte de face-à-face tendu ; elles étaient aidées, soutenues et conseillées par tout cet aréopage de facilitateurs expérimentés et parfaitement au courant des enjeux. Rappelons aussi que les négociations étaient organisées de bout en bout, animées et coordonnées dans les règles de l'art par l'important et dynamique appareil diplomatique algérien.

Ce fâcheux contre-temps, survenu à la veille de la cérémonie des paraphes, est d'autant plus surprenant qu'à la vérité toutes les données du problème à résoudre et du même coup les voies et moyens d'y parvenir, étaient normalement cernées et identifiées depuis déjà longtemps. Le contentieux touareg ne date pas d'hier ; il est au contraire fort ancien ; il est connu dans tous ses détails, même si on l'a très souvent nié, caché, escamoté et parfois tenté de le falsifier et de le dénaturer. En effet, alors que le Mali n'était pas indépendant et qu'il s'appelait «Soudan français», les Touareg avaient saisi, en 1957, le gouvernement de la IVe République française, qui avait créé l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS), d'une demande d'octroi d'un statut juridico-politique particulier, distinct de celui du «Soudan français». Ils avaient à cette occasion clairement signifié leur désir d'être organiquement et administrativement détachés de cette colonie qui donnera plus tard naissance au Mali.

La défection in extremis du MNLA est en effet bien surprenante, car l'accord présenté est en principe le résultat consensuel de laborieuses et âpres négociations entre les parties, menées à Alger depuis plusieurs mois, sous les auspices d'un imposant aréopage formé par des représentants de haut niveau de l'ONU, de l'UA, de la Cédéao, de l'OCI, des gouvernements du Niger, de Mauritanie, du Tchad, du Burkina Faso, du Mali et d'une bonne douzaine de membres de groupes armés.

La requête des Touareg fut superbement ignorée par la France. Après la chute de la IVe République, les chefs traditionnels touareg adressèrent au général de Gaulle une lettre datée du 30 mai 1958 dans laquelle ils ont de nouveau revendiqué, en invoquant des arguments d'ordre ethnique, culturel et linguistique, leur détachement du Mali et exprimé leur souhait d'être rattachés à l'Algérie, alors considérée, par une sorte de fiction juridico-politique, comme partie intégrante de la France ! Le général ne leur a jamais répondu, ni adressé un seul mot ne serait-ce par l'entremise de l'homme de l'ombre, Jacques Foccart, qui était alors en charge, pour le compte de la présidence de la République, des affaires africaines et malgaches ! On ne peut, à mon avis, éviter de citer cette lettre qui est un document historique, si on veut comprendre la genèse du conflit qui, aujourd'hui encore, oppose les Touareg aux autorités maliennes. L'histoire des Touareg et du Mali est en effet, depuis 1963, une succession de soulèvements armés meurtriers, de cycles répressifs brutaux et d'une série d'accords de paix aussi fragiles qu'éphémères, quoique longuement négociés. C'est ainsi que le soulèvement de 1963 fut impitoyablement réprimé par le gouvernement malien et noyé dans le sang. Celui de 1990, également très violent, s'arrêta grâce à une médiation algérienne concrétisée par les Accords de Tamanrasset de 1991.

Le troisième soulèvement eut lieu en 2006 et se termina lui aussi par un «accord d'Alger» conclu en juillet 2006. Le quatrième eut lieu en janvier 2011 ; il a failli entraîner la disparition de la République du Mali, l'apparition d'une république de l'Azawed (proclamation du MNLA du 6 avril 2012), puis celle d'un Etat Islamique (avec Ansar Eddine, le Mujao, Aqmi et compagnie…), et fut à l'origine d'une lourde intervention militaire française suivie d'une véritable guerre du désert, puis d'opérations militaires de pacification qui ont balayé les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, jusqu'aux confins de l'Algérie, soit environ les deux tiers du territoire malien. Ces opérations n'en finissent d'ailleurs pas, même si un cessez-le-feu a été proclamé le 18 juin 2015… Point n'est besoin d'être un fin stratège militaire, ni un grand devin pour comprendre que la situation dans le septentrion malien est toujours conflictuelle, fragile et volatile. La présence de l'armée française dans ce pays, appuyée par divers contingents africains et onusiens et peut-être aussi par des commandos spéciaux états-uniens, va probablement s'inscrire dans la durée.

On ne peut que le regretter car cela a des effets pervers sur la sécurité de notre propre territoire ; mais il faut, comme on dit, faire avec.

Ce qui inquiète, c'est la façon quelque peu cavalière de considérer que la paix entre les Touareg et le pouvoir central malien peut advenir par le fait d'un accord entre les belligérants. On vient de montrer, exemples précis à l'appui, qu'il y a dans le septentrion malien une situation de conflictualité permanente, tantôt latente et tantôt patente. La paix au Mali a, chaque fois qu'on l'a décrétée, été de courte durée. Et les accords signés sous l'égide de l'Algérie en 1991 et 2006 ont été allègrement rompus et violés par l'une ou l'autre des parties en conflit, ou par les deux à la fois. Au Mali, la paix n'est, suis-je tenté de dire, que la période de temps qui sépare deux guerres ! Dans son *Projet de paix perpétuelle*, Emmanuel Kant, philosophe allemand des Lumières (1724-1804), a écrit : «L'état de paix n'est pas un état naturel, lequel est, au contraire, l'état de guerre, c'est pourquoi il faut l'instituer.» En termes moins compliqués, cela veut dire que la paix ne se décrète pas, mais qu'elle se construit. D'où la crainte que cet accord du 1er mars 2015 ne subisse lui aussi, à plus ou moins court terme, le même sort que les deux précédents signés l'un à Tamanrasset, l'autre à Alger. On risque par ailleurs de dire ultérieurement de ce troisième accord qu'il n'était, en définitive, qu'un «accord a minima», et pour rester dans les lieux communs éculés, «qu'on n'avait pas le choix» et que «c'était cet accord ou rien du tout». Mais ce ne seront là que des phrases creuses, des subterfuges et en aucune façon des explications à un énième échec, si échec il devait y avoir.

En effet, il y a dans les demandes présentées par les Touareg, depuis cinq décennies, des revendications de fond et des doléances politiques. Continuer à considérer obstinément que le MNLA, le CMA et tous ceux qui, de 1957 à ce jour, ne sont qu'une poignée d'individus, qu'ils ne représentent qu'eux-mêmes et qu'ils ne sont porteurs d'aucune revendication politique émanant de leur peuple ne peut mener qu'à d'autres insurrections armées et d'autres drames.

Il est évident qu'il existe en effet une revendication autonomiste des Touareg du Mali, rendue publique il y a presque 60 ans, quand leur pays était une colonie française. On sait aussi, que cela, du reste, nous plaise ou pas, qu'ils ont proclamé l'indépendance de l'Azawed le 6 avril 2012 et que l'UA, la Cédéao et l'ONU ont rejeté cette proclamation au motif qu'elle était «unilatérale».

Le MNLA aurait, dit-on, retiré sa déclaration d'indépendance en février 2013. On sait aussi qu'il s'est allié par la suite à des groupes islamistes et envisagé d'instaurer avec eux un Etat islamique. Aujourd'hui, le MNLA ne parle plus d'Etat de l'Azawed.

Le quatrième eut lieu en janvier 2011 ; il a failli entraîner la disparition de la République du Mali, l'apparition d'une république de l'Azawed (proclamation du MNLA du 6 avril 2012), puis celle d'un Etat Islamique (avec Ansar Eddine, le Mujao, Aqmi et compagnie…), et fut à l'origine d'une lourde intervention militaire française suivie d'une véritable guerre du désert, puis d'opérations militaires de pacification qui ont balayé les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, jusqu'aux confins de l'Algérie, soit environ les deux tiers du territoire malien.

Ce mot devenu au fil du temps une sorte d'épouvantail périodiquement brandi est d'origine tamasheq, une variante de tamazight ; il désigne un récipient domestique plat et par extension une zone de plaines de 380 à 400 km² situées autour de Tombouctou, habitée par des pasteurs maures, les Berabiches et les Tormozes.